

## NOTE SUR LES SYNTHÈSES RECHERCHE DES COORDINATIONS TERRITORIALES

### Le document de synthèse

Le Hcéres compose, pour chaque coordination territoriale, une synthèse Recherche, qui exploite les résultats de l'évaluation des entités de recherche du site.

- Ce document comporte une partie « [Caractérisation du site](#) », qui décrit l'écosystème Recherche et les dispositifs de coordination qui permettent d'organiser les entités de recherche d'un site (objets PIA, fédérations, CHU, départements disciplinaires ou thématiques, champs de recherche, etc.) ; cette section présente également les différents établissements d'enseignement supérieur et de recherche tutelles des entités de recherche, la ventilation des personnels par catégories et par établissements, la part que prennent les organismes nationaux et les structures de recherche clinique au dispositif Recherche du site.
- Il comporte aussi une partie « [Synthèse des résultats des évaluations](#) » des entités de recherche du site. Ces résultats sont présentés selon la nomenclature disciplinaire du Hcéres, qui distingue trois domaines – SHS, ST, SVE – eux-mêmes divisés en six sous-domaines chacun. Cette section présente également les résultats des évaluations de la recherche des structures cliniques (CHU, GH, DHU).
- Enfin, la synthèse des évaluations des unités de recherche des domaines ST et SVE est enrichie avec des [indicateurs bibliométriques](#) produits par le département Observatoire des Sciences et Techniques (OST) du Hcéres et annexés au document principal. Ils fournissent un décompte des publications pour les années récentes, ainsi qu'une analyse du profil disciplinaire du site. Des indicateurs d'impact des publications et de co-publications internationales sont aussi calculés par discipline.

### Éléments de méthode

Les synthèses Recherche sont réalisées par les conseillers scientifiques du Département d'Évaluation de la Recherche (DER) du Hcéres, sur la base d'un certain nombre de données chiffrées et de documents.

- [Les données chiffrées](#) concernent les personnels titulaires (EC, C, ITA/BIATSS), les doctorants et les listes des tutelles des entités de recherche ; elles sont recueillies auprès des opérateurs lors du dépôt des dossiers d'évaluation.
  - Depuis la date de dépôt, des événements ont pu se produire (par exemple, fusion d'unités de recherche, changement de périmètre de l'unité, évolution de l'implication d'un organisme de recherche) et modifier les effectifs et la liste des tutelles de certaines unités. Cependant, les établissements et les organismes de recherche concernés peuvent actualiser les éléments factuels présentés dans le document. En effet, le processus de production de la synthèse implique une phase de recueil des observations des tutelles qui portent sur le document final. Ces observations sont annexées au document final et conduisent les conseillers scientifiques, lorsque c'est nécessaire, à modifier le texte principal.
  - Par ailleurs, certaines entités de recherche, implantées géographiquement sur le site, ne sont pas systématiquement considérées dans les parties quantitatives (tableaux et éléments de caractérisation) ou qualitatives (synthèses des évaluations) du document. Après échange avec les tutelles, elles peuvent être

intégrées au document final (note de bas de page ou intégration dans le texte principal) lorsque cela permet une meilleure appréhension des forces du site en matière de recherche. Il s'agit, pour la plupart d'entre elles : (1) des unités de recherche présentes sur le site mais évaluées lors de vagues précédentes ou suivantes ; (2) des unités de recherche (ou des équipes internes) multi-sites dont les évaluations sont présentées dans un document qui porte sur la recherche d'un autre site ; (3) des structures de coordination qui n'ont pas été évaluées par le Hcéres.

- Les rapports d'évaluation des entités de recherche et des structures cliniques produits par le Hcéres constituent la base documentaire de la partie consacrée à la synthèse des résultats des évaluations. A partir de ces rapports, sont élaborées des synthèses de la recherche à différents niveaux de granularité : au niveau de l'unité, du sous-domaine, du domaine et du site.
- Les documents (déclaration de politique scientifique, description des dispositifs de coordination de la recherche), produits par les tutelles (coordination territoriale, établissements, organismes nationaux) permettent de rendre compte de l'organisation à grain plus gros du dispositif Recherche du site. A la demande des tutelles, ces documents peuvent faire l'objet d'une analyse qui vient éclairer les synthèses de la recherche basées sur l'évaluation des unités de recherche, aux niveaux du domaine et du site en particulier.
- Les réponses à des points d'attention formulés par les tutelles peuvent également faire l'objet d'une synthèse. Recueillis auprès des tutelles lors du dépôt des dossiers d'évaluation, les points d'attention sont transmis aux comités d'expert des entités de recherche concernées et font l'objet de réponses argumentées insérées dans les rapports d'évaluation. L'ensemble des réponses recueillies fait l'objet de synthèses intégrées dans le texte principal final.